



JOURNEE DU 20 NOVEMBRE 2012

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des maires de France

Bienvenue, M. le Président de la République, à notre 95^{ème} congrès.

Votre venue traduit votre volonté d'être à l'écoute des maires et des présidents de communautés dans une période de crise économique et financière difficile.

Vous avez également été maire d'une ville-préfecture pendant sept années et vous connaissez bien l'engagement de l'ensemble des collègues ici présents et les exigences de notre mission.

Merci au Premier ministre et aux membres du gouvernement d'être présents, eux aussi, et qui, pour beaucoup d'entre eux, participeront à nos débats.

Merci aussi au maire de Paris, Bertrand DELANOE, qui nous accueille chaque année dans notre capitale – je n'avais pas fait le compte – avec beaucoup de chaleur et d'amitié. Bienvenue au 95^{ème} congrès des maires de France.

Chers collègues,

Cette France, nous la représentons dans toute sa diversité géographique, sociale et politique.

Chaque jour, dans nos communes et communautés, nous apportons des services à nos concitoyens, nous organisons nos territoires, nous favorisons l'emploi, nous recousons au quotidien le tissu social.

Monsieur le Président, les maires sont en première ligne et sont convaincus du rôle qu'ils doivent jouer dans le contexte actuel de crise profonde. Ils sont prêts à assumer toutes leurs responsabilités pour participer à plusieurs choses : à la

maîtrise de la dépense publique, à la relance de l'investissement et au maintien de la cohésion sociale et de la solidarité.

Cette action doit être conduite dans le cadre d'un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales. C'est un pacte que nous réclamons avec constance depuis des années, quels que soient les gouvernements en place.

Le 5 octobre, lors des Etats Généraux de la démocratie territoriale organisés au Sénat, vous avez notamment annoncé la création du Haut Conseil des territoires. Monsieur le Président, cette décision répond à nos attentes.

Pour que ce partenariat prenne forme, cette instance doit reconnaître le rôle d'ensemble de l'AMF pour assurer un équilibre géographique, démographique et politique dans la représentation du bloc local.

Le Haut Conseil doit être un lieu de dialogue, de négociation et d'expertise associant les collectivités territoriales à la préparation et au suivi des politiques ayant un impact sur notre territoire, toutes les politiques ayant un impact sur nos territoires.

Son champ de compétences devra donc être étendu et son fonctionnement devra traduire de nouveaux rapports de travail entre l'Etat et les collectivités.

Monsieur le président de la République, les collectivités territoriales sont des acteurs publics à part entière et non pas de simples exécutants. Nous avons pleinement participé aux grandes conférences nationales lancées par le

gouvernement : la conférence environnementale, la conférence sociale, les réunions sur l'école.

La concertation avec le gouvernement a été globalement satisfaisante et l'AMF est, comme vous le savez et comme je le dis régulièrement, un partenaire exigeant, mais loyal, des pouvoirs publics.

Cependant, Monsieur le Président, s'agissant de la concertation, je dois évoquer avec vous un sujet dont la sensibilité aurait justifié une véritable mise en pratique de la concertation avec les maires de France, je veux parler très simplement et calmement du « mariage pour tous ».

En tant qu'agents de l'Etat, chers collègues, vous savez que les maires et leurs adjoints sont concernés par le texte législatif qui projette de réformer le droit du mariage en l'étendant aux personnes de même sexe.

L'AMF ne prendra aucune position sur le fond. Cela relève du débat national et des débats parlementaires.

En revanche, L'AMF rappelle que les maires marient au nom de la loi, qu'ils sont agents de l'Etat et officiers de l'Etat civil. Ils marient au nom de la loi sous la formule : « au nom de la loi, je vous déclare unis par le mariage ». Cette loi et celle de la République, nous la respectons et nous la respecterons.

Cependant, Monsieur le Président, il est de mon devoir de me faire l'écho de fortes inquiétudes de maires, qui se sont d'ailleurs manifestées durant ce congrès. Inquiétudes qui portent sur les conséquences inéluctables en termes de droit de la filiation de cette réforme sociétale.

Dès septembre, j'ai donc souhaité rencontrer Madame TAUBIRA, ministre de la Justice, pour lui en faire part. Lors de notre entretien, le 7 novembre dernier, André ROSSINOT et moi-même, au nom du Bureau exécutif, avons rappelé les principes que je viens d'évoquer pour éviter toute ambiguïté.

Nous avons demandé que soient étudiées, chers collègues, toutes les pistes, toutes les solutions juridiques susceptibles de concilier deux choses : le respect de la loi, voté par le Parlement, mais aussi le respect des consciences des maires. Et nous sommes convenus de la mise en place d'un groupe de travail chancellerie-AMF qui devra nécessairement rendre ses conclusions avant le vote de la loi. J'espère que ces conclusions conduiront à des solutions d'apaisement.

Notre congrès débattera de sujets importants : l'urbanisme, le logement, la sécurité, l'aménagement numérique, les services à la population, la petite enfance, l'emploi, l'innovation sociale et solidaire, la cohésion territoriale

européenne, la transition énergétique. Nous adresserons au gouvernement les conclusions de nos travaux.

Je voudrais simplement, aujourd'hui, concentrer mon propos sur quatre thèmes essentiels pour l'AMF : la nouvelle étape de la décentralisation, les questions financières et la maîtrise des normes, le financement des investissements et l'école.

Pour la décentralisation, il est de mode, Monsieur le Président de la République, dans certains cercles parisiens, de critiquer les communes. Elles seraient anciennes, trop nombreuses, disparates. Mais est-ce vraiment dépassé, est-ce obsolète, est-ce inutile de servir nos concitoyens comme le font, quasi bénévolement, des centaines de milliers d'élus locaux ?

Dans une société fracturée et anonyme, où, depuis des années, trop souvent les services étatiques s'éloignent, les communes et leurs intercommunalités ne sont pas un handicap mais, au contraire, un formidable atout pour notre pays.

Les maires et les présidents de communauté sont attachés à un Etat fort et responsable qui définit, parce que c'est son rôle, la règle de droit, assume ses compétences régaliennes – justice, sécurité, ordre public – mais aussi les grandes politiques d'intérêt national telles l'éducation et la santé.

Garant de l'unité et de la cohésion sociale et territoriale de notre pays, l'Etat doit pouvoir intervenir partout sur le territoire national mais aussi cibler son intervention sur les collectivités en difficulté, les quartiers ou les zones rurales défavorisées.

Un Etat stratège et responsable, c'est un Etat qui cesse de s'occuper des compétences qu'il a décentralisées. Un Etat stratège et responsable, c'est un Etat qui supprime les contrôles inutiles.

Cette nouvelle étape de la décentralisation doit impérativement permettre plusieurs choses : la clarification, la simplification mais aussi une meilleure articulation de l'action des collectivités territoriales et de l'Etat sur nos territoires.

Nous devons organiser, chers collègues, la coproduction de politiques locales lorsque les compétences sont partagées entre collectivités, en rappelant la règle selon laquelle aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre.

Tout schéma régional ou départemental, s'il comporte des éléments prescriptifs – je pense aux schémas régionaux sur le climat, l'air et l'énergie (SRCAE), aux schémas régionaux sur l'éolien (SRE)... – doit être co-élaboré, peut-être dans la

Conférence territoriale, en lien étroit avec les maires et les présidents d'intercommunalités qui connaissent très bien les contraintes et les projets de leurs territoires.

L'instance de concertation, au sein de l'espace régional, nous y aidera, sous réserve de la représentation équilibrée de l'ensemble de nos territoires urbains, périurbains et ruraux.

Le vrai défi, Monsieur le Président, c'est de déterminer le bon niveau de décision pour que les compétences soient exercées au niveau le plus pertinent. Souvent, le niveau le plus pertinent est le niveau local.

S'agissant de l'intercommunalité, je tiens à rappeler les principes que l'AMF, sous tous les gouvernements, a défendus avec énergie et bien souvent réussite. Deux principes fondamentaux : la volonté des élus doit être respectée en termes de territoire, de compétences et de projets ; deuxième affirmation : dans l'état actuel de la réflexion et de l'avancement de l'intercommunalité, les périmètres ne sont pas figés et pourront évoluer après 2014 en fonction du souhait des élus.

Ce n'est, nous en sommes tous des témoins vivants, qu'à ces conditions que l'intercommunalité pourra fonctionner dans un esprit de confiance et de coopération constructive.

Il faut également, je l'avais dit à Mme LE BRANCHU quand elle m'a reçu, avancer vers l'assouplissement du principe d'exclusivité.

En matière de voirie, d'environnement, de logement social, de politique de la ville, la libre définition de l'intérêt communautaire doit permettre une meilleure synergie des compétences efficacement partagées entre communes et intercommunalités.

La bonne gestion de la voirie, par exemple, peut être différente au fin fond d'une communauté de communes du Jura et dans une communauté urbaine. De même, communes et communautés doivent continuer à travailler pour une mutualisation de leurs moyens et de leurs services, permise et sécurisée juridiquement aux niveaux français et européen par la loi du 16 décembre 2010. Cette mutualisation permet, nous y sommes condamnés, une optimisation et l'efficacité de nos actions conjointes.

Nous soutenons, Monsieur le Président, la création de grandes métropoles de dimension européenne dont la taille et les compétences justifient un statut adapté. Mais leur organisation devra veiller à la juste représentation des communes-membres et s'appuyer sur elles pour assurer la gestion des services de proximité, selon le fameux principe

de subsidiarité, que j'ai rappelé tout à l'heure, qui doit être un élément fondateur de notre réflexion.

S'agissant des modalités d'élections dans nos communes, une loi électorale interviendra rapidement. Le ministre de l'Intérieur, Monsieur VALLS, l'a confirmé ce matin.

Pour moderniser et améliorer les scrutins municipaux, deux éléments sont encore à préciser : le seuil à partir duquel le scrutin de liste s'appliquera. Sur ce registre, les avis sont divers. Il appartiendra aux parlementaires d'en décider. Toutefois, une grande partie des propositions que nous avons recueillies oscillent entre 1 000 et 1 500 habitants. Il y a aussi une autre demande, c'est que, Monsieur le président de la République, toutes les candidatures, quelle que soit la taille des communes, fassent l'objet d'un dépôt effectif de candidatures. Cela évitera des dérives qui, aujourd'hui, frappe toute une série de nos communes. Dépôt obligatoire des candidatures.

Enfin sur ce registre, Monsieur le Président, s'agissant de l'évolution du mode de désignation des élus intercommunaux en 2014, si, comme vous l'avez annoncé à la Sorbonne le 5 octobre, le fléchage sur la liste communale est choisi, il conviendra de respecter le lien organique fort entre les communes et les intercommunalités avec ces affirmations :

- la circonscription pour l'élection des délégués communautaires doit être la commune.
- chaque commune doit être représentée.
- l'exercice conjoint, d'aucuns diraient, Monsieur le Président, le cumul des mandats communaux et communautaires, doit être préservé.

Voici ce que je tenais à vous dire sur les questions de décentralisation.

Deuxième point, chers collègues, les questions financières et la simplification des normes. J'aurai un propos assez grave, Monsieur le Président.

Les maires et présidents de communautés de France sont conscients de la gravité de la situation économique et financière du pays. Encore ce matin, on nous rappelait quelques notations. Les maires apportent leur contribution à l'effort de maîtrise de la dépense publique en ayant accepté, pour la troisième année en 2013, le gel des dotations de l'Etat. Des efforts notables en matière de gestion des personnels ont été réalisés et portent leurs fruits.

J'attire votre attention sur un document intéressant qui est le BIS, le Bulletin d'informations statistiques de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, de juillet 2012, qui fait apparaître que pour les communes et intercommunalités, depuis 2009, on a une stabilisation des

effectifs, et ce, contrairement aux propos démagogiques et populistes complaisamment relatés et relayés. Ce n'est pas normal, nous avons la capacité, et nous l'avons démontré, de maîtriser nos dépenses et nos effectifs, en particulier, notre endettement aussi.

Il serait d'ailleurs temps que nous disposions d'un chiffrage unique et incontestable des effectifs. En effet, chers collègues, ces mises en cause récurrentes sont insupportables pour les élus, sont insupportables aussi pour les agents. Quand on sait que les communes, nos communes, assurent les services publics de proximité et que la population a augmenté de trois millions en dix ans.

Veut-on moins de crèches, moins de logements, moins de transports collectifs, moins d'écoles, moins d'accueil des enfants, moins de tri sélectif, moins de maintien des personnes âgées à domicile ? Non, nous ne le voulons pas. Et c'est dans ce contexte qu'il faut bien prendre en compte l'augmentation des services avec conjointement l'augmentation de la population.

Monsieur le Président, l'AMF a accueilli avec intérêt le projet entre l'Etat et les collectivités d'un pacte financier, rénové et négocié, ce sont les mots utilisés par Monsieur le Premier ministre. A mon sens, ce pacte doit porter effectivement sur un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés.

Pour autant, chers collègues, la volonté annoncée du gouvernement ne s'est pas pour le moment concrétisée. La loi de finances pour 2013 prévoit la poursuite du gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce qui est déjà, cela a été dit tout à l'heure y compris par le Président des finances locales, André LAIGNEL, une baisse réelle de 2% par an. La loi de programmation pour la période 2013-2017 envisage une diminution, à partir de 2014, de ces concours à hauteur de 750 millions supplémentaires par an, alors que nos charges augmentent. Nous savons tous que la CNRACL va augmenter, que le taux intermédiaire de TVA va augmenter et que les flux de carburants, d'électricité, de gaz augmentent. Bref, nous avons effectivement l'effet ciseaux avec une stabilité, sinon une baisse, de nos dotations et une augmentation de nos charges.

Et puis, nous sommes inquiets, Monsieur le Président de la République, par des annonces toutes récentes, après le rapport Gallois, qui font état d'un effort supplémentaire de l'Etat pour la réduction des dépenses de dix milliards d'euros par an qui risque d'impacter les dotations de l'Etat.

Alors, Monsieur le Président, les communes et intercommunalités, je le dis ici très fermement, très respectueusement, ne sauraient se voir imposer unilatéralement une nouvelle diminution de leurs dotations

sans une véritable négociation préalable pour dégager des contreparties. Sinon, on risque de mettre gravement en péril l'investissement qui tire une partie de la croissance et les services à la population.

Alors que Etats généraux et conférences se succèdent, les questions financières restent encore trop malheureusement le parent pauvre de nos relations Etat-collectivités. Aussi, je propose que soit créée une loi de finances spécifique aux collectivités territoriales permettant de clarifier, dans un document unique, sans que l'on aille à la pêche dans les différents documents budgétaires de l'Etat, l'ensemble des échanges financiers entre l'Etat et les collectivités locales et de favoriser ainsi l'instauration nécessaire d'un véritable dialogue dans sa préparation.

Et puis, Monsieur le Président, le gel des dotations suppose, pour le moins, qu'il soit mis un coup d'arrêt publiquement assumé – non pas une déclaration discrète mais au contraire une affirmation de l'Etat – face à la prolifération des normes législatives et réglementaires.

Ce n'est hélas pas, chers collègues, un sujet nouveau. Cela fait des années que l'on en parle, des années que l'on a de fausses promesses, mais la situation de notre pays exige que l'on aille résolument dans cette direction ; faute de quoi la maîtrise des dépenses sera impossible.

Dans un contexte si contraint, il devient en effet de plus en plus insupportable de se voir imposer, souvent sans concertation, des normes édictées par l'Etat, l'Union européenne, quand ce n'est pas par les fédérations sportives.

Je tiens à rappeler cette règle simple : celui qui prend les décisions doit en assumer les conséquences financières.

Il devient donc absolument nécessaire de réellement réduire les normes, cantonner les normes qui s'appliquent aux collectivités territoriales en procédant à plusieurs choses : en procédant à l'évaluation de leur impact financier au moment de la préparation du projet de loi ou du projet de directive européenne et au suivi de leur efficience ; en conduisant une concertation approfondie avec les collectivités qui supportent toujours des coûts de toute nature induits par les normes ; en opérant un contrôle renforcé par la commission consultative d'évaluation des normes dont l'avis favorable – je vous cite Monsieur le Président – devrait être requis pour qu'une norme s'applique.

La CCEN, dont je salue l'efficacité en la personne de son Président Alain LAMBERT - Philippe LAURENT y participe également activement – a effectué un travail remarquable mais il faut aller plus loin s'agissant du poids de l'avis juridique émis. Si le poids est suffisant, les normes

baisseront en quantité, c'est une nécessité pour les collectivités locales.

Deux mots enfin sur la question financière de la péréquation horizontale et de la révision des évaluations cadastrales.

S'agissant de la péréquation horizontale, à la demande de l'AMF, le principe en a été posé, chers collègues, par la loi de finance pour 2011. La mise en place a été opérationnelle en 2012. Le FPIC, le Fonds de péréquation intercommunal, représente un pas important vers une plus grande solidarité financière entre les collectivités. Pour la loi de finances 2013, l'ajustement des critères, en particulier le critère essentiel d'effort fiscal, devra permettre au FPIC de jouer de façon plus équitable, plus progressive et plus efficace le rôle qui lui a été imparti.

J'en profite d'ailleurs, chers collègues, pour rappeler que la péréquation horizontale, comme d'ailleurs la péréquation verticale dans l'enveloppe normée, c'est une péréquation entre communes où les communes apportent, en fonction de leur richesse, une solidarité au sein de la collectivité nationale. Eh bien, parfois, la tentation est assez forte dans les gouvernements successifs d'oublier cela. Je le redis aimablement à Mesdames et Messieurs les ministres, aimablement mais fermement : la péréquation horizontale est financée et elle intéresse les collectivités. Bertrand DELANOE l'a très bien dit à propos de Paris.

Deuxième et dernier point sur la question financière, c'est la révision des valeurs cadastrales.

Je parle sous le contrôle de Michel CHARASSE, il est indispensable, pour l'AMF, de procéder dès 2013 à la révision des évaluations s'agissant des locaux professionnels. Cette révision permettra de faire reposer la fiscalité sur des bases reflétant la réalité des tissus économiques, de corriger les inégalités qui se sont progressivement creusées en raison de l'absence de révision.

Cette première étape, engagée en 2010 pour les locaux professionnels, devra s'étendre, dès que cela sera matériellement possible, aux locaux d'habitation.

Le troisième point, Monsieur le Président, porte sur un sujet dont j'ai le plaisir et l'honneur de vous parler, c'est le financement des investissements, qui nécessite la création d'une Agence de financement.

Le financement des investissements locaux est de plus en plus difficile. Suite à la déconfiture de Dexia, suite aux règles Bâle II, Bâle III, qui imposent des dépôts que nous n'assumons pas puisque nous les déposons au Trésor Public, face aux nouvelles réglementations bancaires, nous avons lancé, avec Michel DESTOT, ici présent et je l'en

remercie, avec Gérard COLLOMB, président de la CUF, Michel intervenant en tant que président de l'Association des maires des grandes villes de France, nous avons lancé un grand cri d'alarme en disant : il faut absolument trouver une autre solution pour le financement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ardemment qu'une solution pérenne soit trouvée en complément des banques traditionnelles, en complément de la Caisse des dépôts et consignation dont le rôle est irremplaçable pour prêter à très long terme, en complément de la future banque des collectivités, autour de la Banque Postale qui, avec ses dirigeants, et je salue ici M. BAILLY et M. WAHL, a fait un travail considérable pour apporter une vraie réponse d'urgence à toutes les collectivités, et en particulier aux petites. Il faut absolument que, en complément de ces dispositifs, nous ayons la création de l'Agence publique de financements des investissements.

Cette Agence permettra d'initier une démarche vertueuse au service de la bonne gestion de nos collectivités. L'esprit de responsabilité sera présent, l'esprit de solidarité lui aussi sera présent. Ce sont ces démarches qui président au projet d'Agence et qui permettront d'en assurer la solidité et la robustesse financière en respectant plusieurs règles :

- d'abord, les règles du marché et le fait d'être soumis à la réglementation bancaire ;
- respecter également des principes de gouvernance socialement responsable ;
- garantissant aussi aux collectivités, à risques comparables, les mêmes conditions de prix quelle que soit, et c'était une volonté forte, l'importance de la population. Entre deux communes, de population différente, si les risques sont comparables, les taux seront, eux aussi, identiques ;
- et puis enfin, Monsieur le Président, ne demandant pas la garantie de l'Etat.

L'Agence viendra ainsi proposer une offre nouvelle adaptée aux besoins de financement à long terme du secteur public. Elle permettra de sécuriser le financement des investissements locaux qui représentent, par exemple pour le secteur du bâtiment travaux publics, 50 % du carnet de commandes des entreprises.

Les travaux ont été menés dans le cadre de l'association de préfiguration de cette Agence publique de financement des collectivités avec le concours de l'Association des départements de France qui nous a rejoints, l'Association des régions de France qui nous a rejoints, l'Association des communautés de France qui nous a également rejoints ; les petites villes, les villes moyennes, les grandes villes étaient dans les pionnières du départ au côté de la CUF et de l'AMF ; les maires ruraux nous ont aussi rejoints. Bref, l'ensemble de la sphère des collectivités territoriales nous a

rejoins pour ensemble porter ce projet qui sera une source d'économie pour nos collectivités locales et donc une contrepartie au gel des dotations que j'évoquais.

Monsieur le président de la République, je lance donc en terminant cette partie de mon propos un appel solennel pour que l'Etat fasse enfin confiance à l'esprit de responsabilité des collectivités locales en permettant la création de cette Agence.

Dernier point que je tiens à aborder, il est d'actualité, c'est la refondation de l'école.

Les maires partagent avec le gouvernement les mêmes ambitions pour l'école, en particulier pour l'école primaire. La réussite des enfants est pour nous tous une priorité. La participation assidue de l'AMF au débat national sur la refondation de l'école en témoigne.

Nous avons voulu, dans le cadre de cette concertation, affirmer le rôle des communes et intercommunalités comme partenaires essentiels des politiques éducatives.

En matière de réforme des rythmes scolaires, en matière de carte scolaire, du numérique à l'école, l'AMF entend obtenir de l'Education nationale un véritable dialogue. Ce dialogue doit, à mon sens, déboucher sur une contractualisation pluriannuelle prenant en compte les spécificités de nos territoires et mettant en œuvre des financements durables.

S'agissant des rythmes scolaires, dans l'ensemble, les maires sont favorables au retour à une semaine scolaire de quatre jours et demi qui, effectivement, nous en sommes tous conscients, est mieux adaptée au rythme de l'enfant. L'AMF est, Monsieur le Président, satisfaite de la proposition du ministre de fixer un cadre national prévoyant l'école le mercredi matin, tout en permettant, après concertation avec tous les acteurs locaux, l'option avec le samedi matin.

Les nouveaux rythmes scolaires, du fait d'une réduction du temps scolaire journalier, par contre impliquent que les enfants soient pris en charge par les communes pour des activités périscolaires. La dernière information donnée par le ministère – c'était le 12 novembre – aux associations d'élus, laisse supposer qu'il s'agirait finalement de trois heures par semaine. Or, ce dispositif inquiète à plusieurs titres.

A titre financier tout d'abord, puisque les communes auront, par hypothèses, des charges nouvelles à supporter alors que, je l'ai dit, leurs ressources ne progressent plus.

Le nouveau dimensionnement du temps laissé à la charge des communes accroît la difficulté de son financement. Certaines villes, des calculs ont été faits, ont évoqué

plusieurs points de fiscalité. Et les maires, Monsieur le Président, attendent de l'Etat qu'il envisage des aides au financement, notamment pour les communes qui ont peu de ressources. Ils demandent aussi de limiter, si cela est possible, le coût financier de la réforme.

Dispositif inquiétant sur le plan financier, inquiétant également sur le plan de l'encadrement. L'AMF demande que la question des normes d'encadrement de ce nouveau temps périscolaire fasse l'objet d'un examen pragmatique visant à alléger les règles actuelles tant en nombre d'encadrants que dans les qualifications exigées.

Cette question de l'encadrement est cruciale pour les petites communes qui ne disposent pas de personnels d'animation ni d'équipements sportifs ou culturels susceptibles d'accueillir les élèves.

Tout cela, Monsieur le Président, cela va demander du temps pour poursuivre les concertations et parvenir à une réforme durable qui, chers collègues, ne creuse pas les inégalités entre communes et entre élèves. L'AMF estime qu'une application généralisée, dès la rentrée 2013, serait prématurée, d'autant plus qu'une fois la concertation nationale aboutie – elle se déroule actuellement – il faudra conduire la concertation au plan local avec les conseils d'école, les conseils municipaux, avec tous les partenaires de l'accompagnement scolaire périphérique.

Il faudra du temps également pour élaborer le projet éducatif de ce nouveau temps périscolaire, nouer des partenariats nécessaires et organiser complètement et concrètement l'accueil des élèves.

Ainsi, Monsieur le président de la République, la rentrée 2014 serait, à mon sens, beaucoup plus réaliste.

Monsieur le président de la République, notre pays connaît de nombreuses mutations. Elles peuvent être positives ou négatives mais elles s'accroissent de façon exponentielle. Il y a bien sûr la crise économique qui s'avère, hélas, durable. Il y a des risques écologiques mais aussi des innovations technologiques intéressantes et porteuses d'avenir. Il y a le développement de la mobilité, il y a l'augmentation de l'espérance de vie. Ces mutations rapides, dans un monde global parfois, trop souvent même, sans repère, constituent de lourds défis à surmonter mais il faut aussi savoir tirer parti de ces bouleversements pour construire la société de demain et promouvoir, pour l'ensemble de nos concitoyens, les conditions d'un mieux vivre ensemble.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité inscrire notre Congrès dans une démarche qui est résolument prospective mais ancrée dans la réalité du terrain.

Nous partageons, Monsieur le Président, tous, la même conviction sur le rôle clef des territoires, sur le rôle des communes, espaces de projet mais aussi espaces de cohésion sociale face à la complexité d'une société mondialisée.

Monsieur le président de la République, faites confiance aux maires et présidents de communautés de France, faites confiance aux maires, acteurs et moteurs de notre

démocratie locale. Faites le pari de leur intelligence collective pour la vitalité de nos territoires.

Faites-leur confiance pour l'avenir de notre pays, cette parcelle de planète à laquelle nous sommes passionnément attachés.

Merci.

.